



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

**Le terrain concerné est situé** Chemin du Castillon à 7822 Isières et cadastré 4e division, section C n°350A.

**Le projet consiste à** construire une habitation unifamiliale.

**et présente les caractéristiques suivantes :** R.IV.40-2 §1er 2° Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, 1<sup>er</sup> étage du centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier est disponible sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath (1<sup>er</sup> étage).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/06/2022 au 14/07/2022 au Collège communal :**

– par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

– par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

Ath, le 23/06/2022

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



Castillon

Chem. de  
Castillon

Lieu de la demande

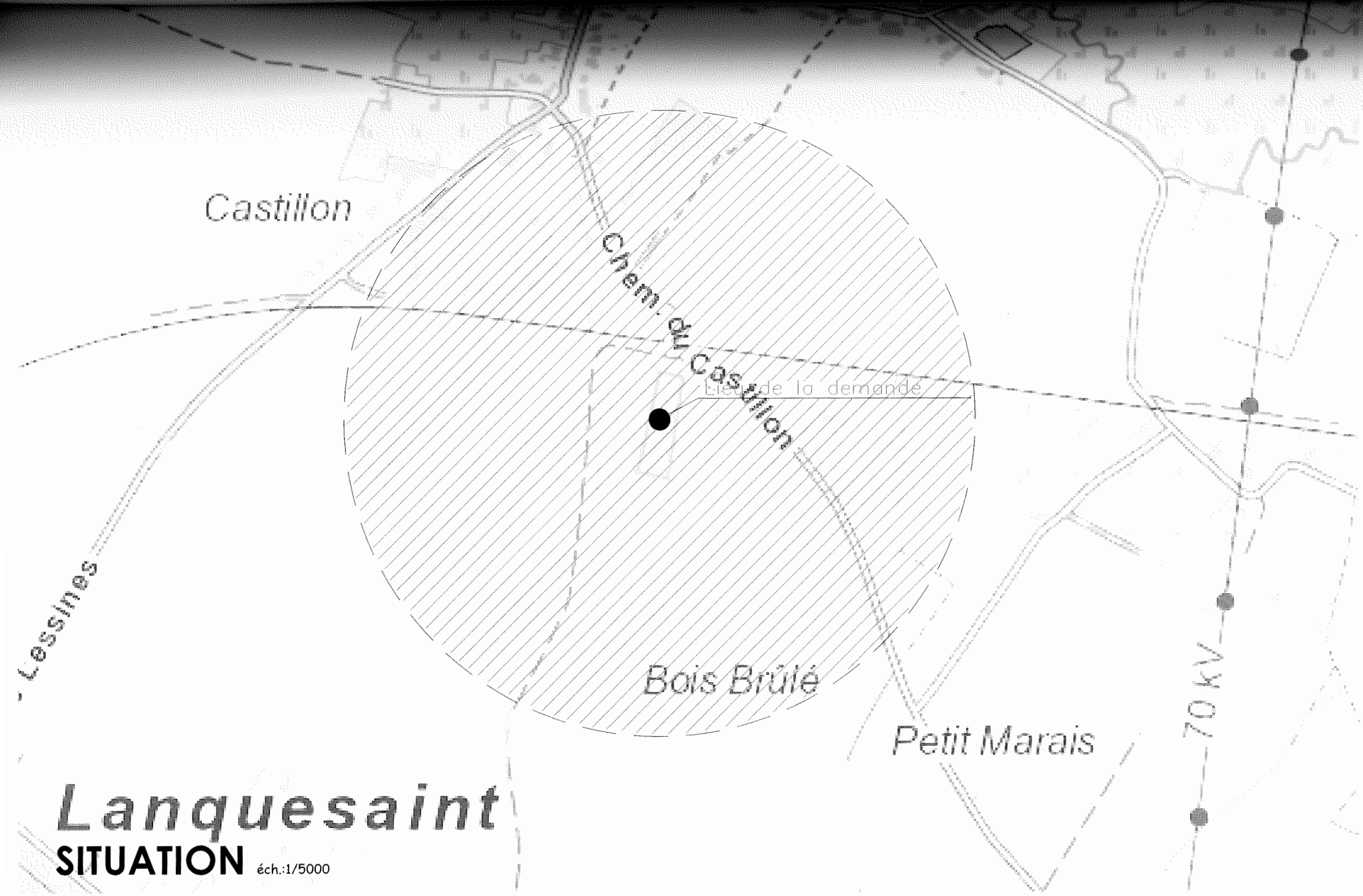
Bois Brûlé

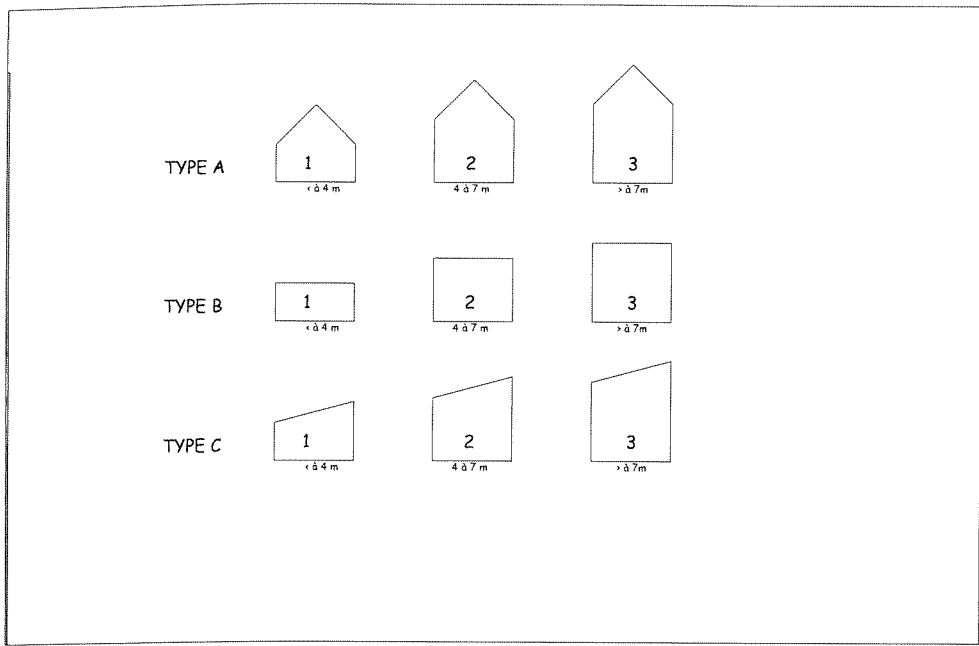
Petit Marais

70 kV

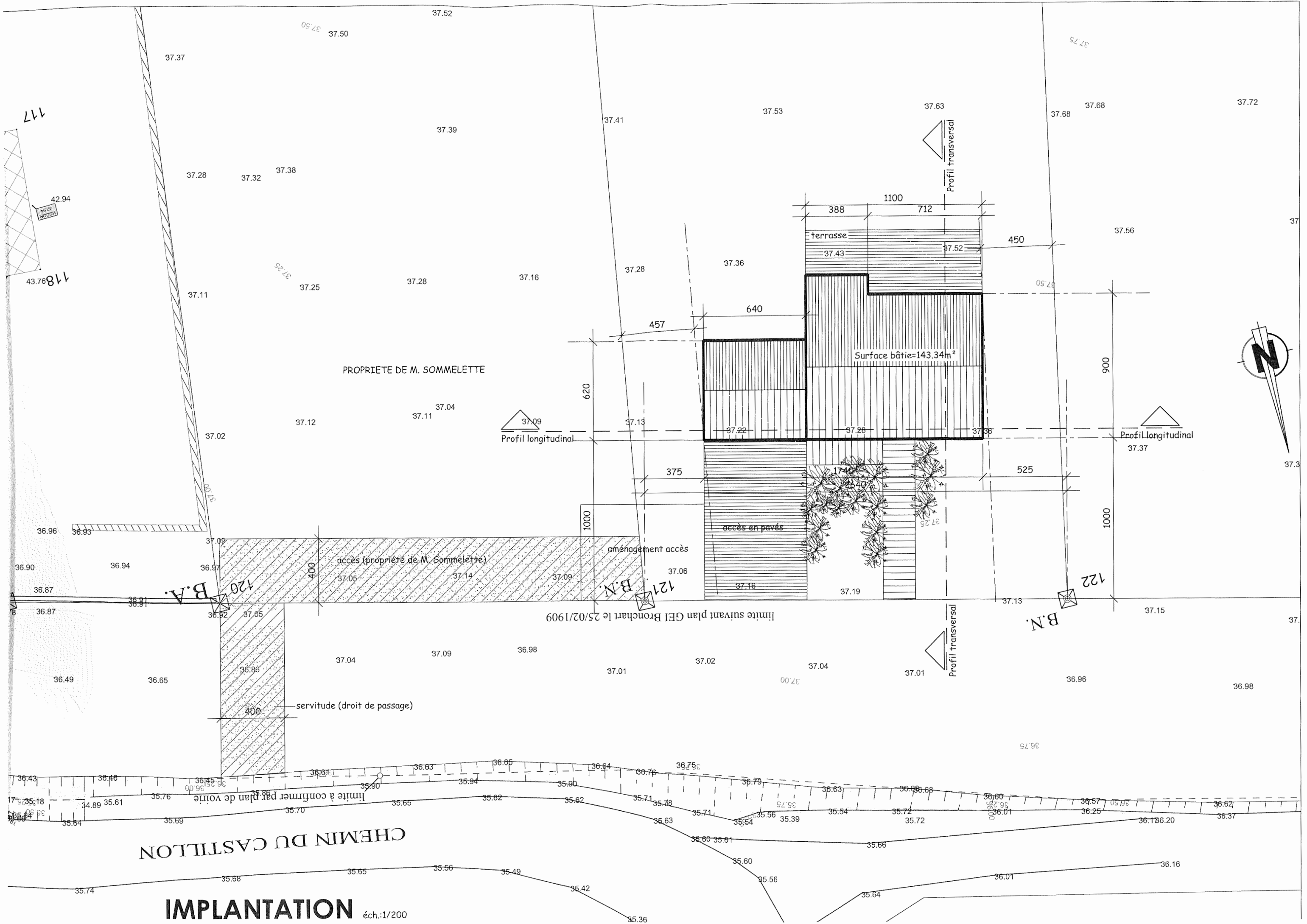
# Lanquesaint

SITUATION éch.:1/5000





**IMPLANTATION** éch.:1/500



PROPRIETE DE M. SOMMELETTE

Surface bâtie=143.34m<sup>2</sup>

accès (propriété de M. Sommelette)

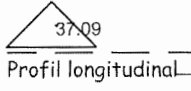
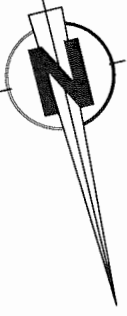
accès en pavés

servitude (droit de passage)

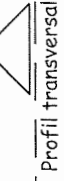
limite suivant plan GEI Bronchart le 25/02/1909

CHEMIN DU CASTILLON

IMPLANTATION éch.:1/200



Profil longitudinal



Profil transversal

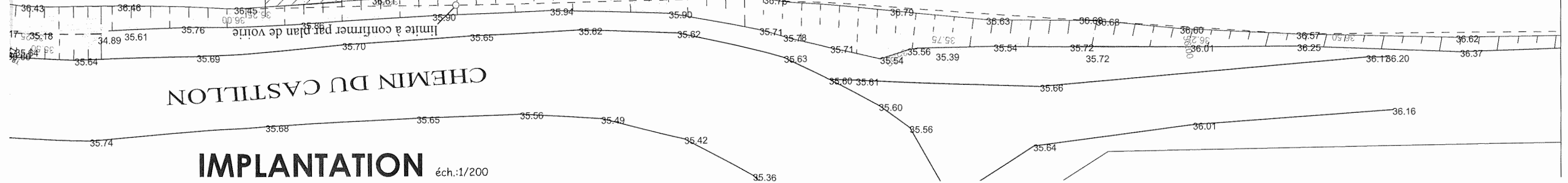


Profil longitudinal



Profil transversal

42.94  
43.76  
118  
111





**ELEVATION PRINCIPALE** éch.:1/50